

Annexe

PLAN 1 - Servitude d'utilité publique (SUP)

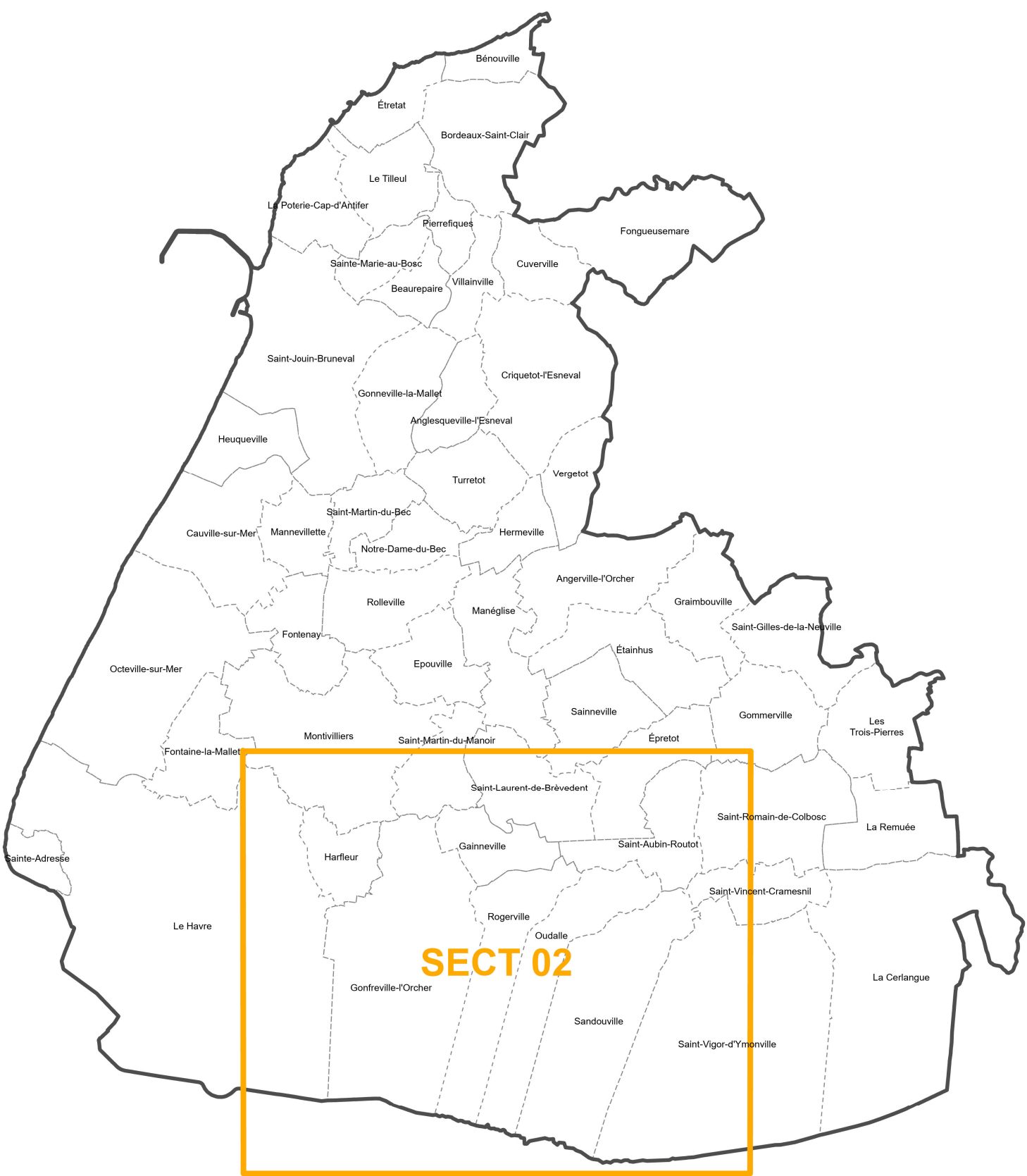
SECTEUR 02

PLUi

LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace



SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

- ▲ AC1 - Monument historique classé
- AC1 - Monument historique inscrit
- AC1 - Périmètre de protection d'un rayon de 500 m autour des monuments historiques
- AC2 - Site classé
- AC2 - Site inscrit
- AC3 - Réserve naturelle et périmètre de protection autour des réserves naturelles
- AC4 - Site patrimonial remarquable
- Périmètre UNESCO
- Zone tampon UNESCO

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

- I4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines manquant les zones de protection
- T1 - Voies ferrées
- T4 - Servitude aéronautique de balisage
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- PT1 - Centre de réception ou d'émission
- PT1 - Protection des centres d'émission et de réception de transmissions radioélectriques